

CONVENTION DE PARTENARIAT 2017

Coordonnées de l'établissement :

Nom de l'établissement :

Activité :

Statut juridique :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Portable :

E-mail (obligatoire) :

Site internet :

Coordonnées du responsable de la structure partenaire :

Nom et prénom :

E-mail (obligatoire) :

Adresse (si différente) :

Code postal :

Ville :

Tél :

Portable

Devenir Partenaires 2017 – Mode d'emploi

Je suis nouveau partenaire en 2017

1. Je complète le formulaire de partenariat, je transmets mes pièces justificatives à l'office de tourisme d'Alençon par courrier ou mail accompagnés des visuels, éléments multimédias, textes de présentation en français et en anglais à gaelle.tessier@visitalencon.com
2. Je remplis la fiche de renseignements avec les éléments à jour.
3. Je suis partenaire dès réception du règlement et des informations obligatoires.
4. Je reçois mon mot de passe pour accéder à l'espace partenaire sur www.visitalencon.com

Nouvel Office de Tourisme : L'office de tourisme d'Alençon vous accompagne.

Nous mettons à votre disposition un ensemble de documents disponibles sur votre espace partenaires sur notre site www.visitalencon.com/partenaires. N'hésitez pas à les consulter ou à nous contacter pour plus d'informations.

Votre contact :

Gaëlle TESSIER

Responsable Partenaires - +33(0)2 33 80 66 36

gaelle.tessier@visitalencon.com

DEVENIR PARTENAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME D'ALENCON

<ul style="list-style-type: none"> ✦ Journées partenariales de l'office de Tourisme d'Alençon ✦ Dépôt de votre documentation à l'accueil dans un espace dédié ✦ Parution de votre offre sur la documentation de l'office ✦ Mise en ligne de votre offre sur www.visitalencon.com 3 photos, logo, labels, textes de présentation. ✦ Diffusion de vos actualités sur nos réseaux sociaux ✦ Diffusion d'une page dédiée (uniquement salle de spectacles) dans chaque n° du magazine de destination 	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Accès à l'espace partenaire, contenus, benchmark, publications, rapports, statistiques. ✦ Invitation au Gala annuel ✦ Participation aux comités « Partenariales » ✦ Invitation aux rendez-vous privilèges de l'Office de tourisme, conférences, vernissages, eductours, journées découvertes ✦ Publication de vos événements sur l'agenda sur site internet 	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Réception des newsletters Destination Alençon ✦ Participation possible aux relations presse et aux actions de promotion de l'Office de Tourisme ✦ Mise à disposition gratuite des brochures et dépliants de l'office de tourisme ✦ Réception des publications de l'office de tourisme ✦ 20% de réduction sur la régie publicitaire ✦ Partenariat pour la vente de votre billetterie événementielle
---	---	---

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

En devenant partenaire de l'office de tourisme, vous vous engagez dans une relation active afin de développer votre activité tout en contribuant à promouvoir la Communauté Urbaine d'Alençon et ses alentours. Être partenaire implique de :

- D'être un ambassadeur de la destination auprès de vos clients et partenaires.
- De communiquer à l'office de tourisme des modifications et nouveautés de votre entreprise, et de répondre aux demandes de mise à jour afin que l'office diffuse l'information la plus valorisante de votre activité.
- De répondre aux enquêtes et sondages que nous vous enverrons, afin d'améliorer la connaissance des marchés et de la situation économique du tourisme.
- De répondre aux réclamations dans un délai de 7 jours ouvrés à toutes réclamations vous concernant.
- De positionner le logo « partenaires » millésimé sur votre site internet avec un lien vers www.visitalencon.com ainsi que la vitrophanie.
- De transmettre tous les visuels, textes, logos, labels afin de diffuser vos événements.

Date limite de réception des formulaires de partenariat : 15 Décembre 2016

Sandrine POTIER

Administration

Chargé de communication : +33(0)2 33 80 66 30
sandrine.potier@visitalencon.com

Tél : +33(0)2 33 80 66 39
administration@visitalencon.com

L'office de tourisme d'Alençon pourra refuser toutes demandes de partenariat en cas de manquement relatif :

- A notre politique qualité (risques constatés en termes d'hygiène, de sécurité, de qualité d'accueil),
- Aux justificatifs demandés pour être partenaire.

L'office de tourisme d'Alençon peut mettre un terme ou suspendre l'offre partenaire :

- En cas de réclamations graves et remarques récurrentes (en termes d'hygiène, sécurité, accueil, services annoncés défectueux, non conformes ou absents) et sans action d'amélioration constatée ou efficace de votre part.
- En cas de non-déclaration et/ou de non-paiement de la taxe de séjour (pour les hébergements)

En tant qu'office de tourisme d'Alençon, nous nous engageons :

- A vous **accompagner** en mettant à votre disposition un service à votre disposition,
- A vous aider à améliorer la **qualité** de votre accueil,
- A vous mettre en relation avec les instances en charge de l'attribution de démarches qualité telles que « Qualité Tourisme », « Chambres d'Hôtes références », Meublés de Tourisme etc.
- A demander des visites de contrôle auprès des instances habilitées en cas de manquements graves constatés par vous-même ou par nos visiteurs pouvant entacher l'image de notre destination,
- A organiser les **comités « Partenariales »** durant l'année. L'objectif : se fédérer, se faire entendre, être efficace, échanger. Dans l'intérêt de nos visiteurs et habitants.

Nous vous informons que toutes les données transmises sur cette convention de partenariat sont partagés au niveau local, départemental, régional et international et diffusés dans les documentations et site internet des organismes tels que : orne-tourisme.fr, tourisme.fr etc. De plus toutes les informations, images, logos sont saisis dans notre base de données TOURINOFT.

Votre signature est obligatoire car elle donne droit à l'utilisation des éléments transmis. L'office de tourisme d'Alençon se réserve le droit de modifier les descriptifs sur la base de données TOURINSOFT afin de respecter la ligne éditoriale du site internet et des supports s'y attachant.

Pièces justificatives OBLIGATOIRES

- **Restaurant** : KBIS – Certification HACCP (Obligatoire depuis le 01/10/2012)
- **Hôtels et résidences de tourisme** : Classement Atout France (si établissement classé) KBIS – Attestation de sécurité incendie
- **Meublés et Chambres d'hôtes** : Déclaration en mairie de moins de 5 ans – Copie de Label et/ou de Classement Atout France
- **Transport de personnes (Taxi, VTS...)** : Capacité de transport – Assurances professionnelle – Copie de la licence Atout France
- **Agences réceptives et organisateurs d'évènements, de séjour ou excursions** : Copie de licence Atout France – KBIS

- **Autres, sites et activités** : KBIS ou justificatif équivalent, assurance professionnelle
- **Tous les partenaires** : Certificat de cession de droit d'images – Copie de vos labels et classements (Tourisme et Handicaps, Michelin, Trip Advisor, Gault et Millau....)

- **Merci de nous transmettre votre exemplaire de convention de partenariats accompagné de votre règlement et justificatifs.**
- **Tout document incomplet ne sera pas traité par nos services.**
- **Passé le délai de retour de votre dossier fixé au 15/12/2016, votre présence dans les brochures de l'Office de tourisme d'Alençon ne peut être garantie.**

Je déclare vouloir être partenaire de l'Office de Tourisme d'Alençon pour l'année 2017 et respecter les engagements détaillés ci-dessus.

Je règle la prestation de service 2017 d'un montant de : €TTC

Date :

Signature du Partenaire :